

Coopérative, familles et développement en Polynésie française

Yannick Fer

▶ **To cite this version:**

Yannick Fer. Coopérative, familles et développement en Polynésie française : La coopérative de pêcheurs Piareare, Rurutu (Archipel des Australes). Comparative Law Journal of the Pacific / Journal de Droit Comparé du Pacifique [Anciennement Revue juridique polynésienne (RJP)], 2000, 6, pp.527-536. halshs-00266473

HAL Id: halshs-00266473
https://shs.hal.science/halshs-00266473

Submitted on 23 Mar 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COOPERATIVE, FAMILLES ET DEVELOPPEMENT EN POLYNESIE FRANCAISE

LA COOPÉRATIVE DE PÊCHEURS PIAREARE, RURUTU (ARCHIPEL DES AUSTRALES)

Yannick Fer*

« Dès le mois d'avril quand débute l'hiver à Rurutu, le 'atae *(érythrine), un grand et bel arbre flamboyant, se charge de boutons rouges et annonce ainsi que les baleines ne vont pas tarder à venir de l'Antarctique pour accoucher dans les eaux moins froides des Australes ». Alors, la pêche à la baleine s'organise, « on annonce le projet dans les trois villages à travers les* aua'a paroitia*, les porte-paroles qui parlent tous les dimanches soirs après la veillée de prière. Les* poti *ou baleinières de toute l'île sont mobilisées et réunies en un endroit où elles sont réparées et consolidées. (..) Ce n'est pas tous les ans qu'on attrapait une baleine, la dernière fois, c'était en 1957, l'avant-dernière vingt ans auparavant. »* [1]

L'île de Rurutu (2015 habitants recensés en 1996), vue de Tahiti, symbolise « la fidélité aux traditions polynésiennes », une « culture tout entière rassemblée autour du clocher protestant, pénétrée par la Bible, animée par les pasteurs[2] ». A y regarder de plus près, les Rurutu apparaissent aussi souvent comme une des communautés de Polynésie française les plus promptes à donner aux traditions un contenu moderne.

* Doctorant en anthropologie sociale à l'E.H.E.S.S. Secrétaire Général de l'Université de Polynésie Française (Tahiti).

1 T. Walker, dite Pare, *Rurutu, mémoire d'avenir d'une île australe*, Haere po no Tahiti, Tahiti 1999. PP 21-23.

2 J-C. Guillebaud, *Un voyage en Océanie*, Le Seuil, Paris 1980. P 53.

C'est ainsi qu'en 1988 est lancé le « projet thonier », un projet gigantesque à l'échelle de l'île, initié par la famille Poetai, grande famille de pêcheurs qui rêvait sans doute de renouer avec l'histoire légendaire des grandes pêches (le père, Marirai, participait en 1957 à la dernière pêche à la baleine) tout en faisant entrer Rurutu dans l'ère de la pêche industrielle.

I LE SYNDICAT DES PÊCHEURS: FAMILLES ET PROFESSIONS

En 1988, à l'initiative de Gilbert Versiglioni qui en devient le secrétaire-trésorier, le « syndicat des pêcheurs *poti marara*[3] de Rurutu » est mis en place, qui rassemble tous ceux qui souhaitent être reconnus comme pêcheurs professionnels et bénéficier du même coup de plusieurs avantages déterminants: une protection sociale (le régime de protection sociale des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs aquaculteurs et artisans), une réduction de 10% sur les articles de pêche achetés à Tahiti (sur présentation de la carte professionnelle) et une licence, c'est-à-dire une autorisation officielle d'utiliser leurs bateaux de pêche, qui sont immatriculés, puis habilités par le gendarme.

Ce statut de professionnel, appuyé par une attestation du maire, ouvre droit aux différentes aides prévues par le gouvernement territorial, en particulier la prise en charge, jusqu'à 50%, du coût d'achat d'un *poti marara* (prix moyen: 1 7000 000 Cfp),[4] d'une remorque ou d'un moteur (en général, de quatre-vingt chevaux).

Qui sont les membres de ce syndicat ? Une trentaine de personnes, parmi lesquelles on distingue quatre grandes familles de pêcheurs: Poetai, Manuel, Vanaa et Pita, entre lesquelles existent des liens de parenté qui remontent pour les plus anciens à la troisième génération. Ils ont tous un ancêtre marin, italien (Pita) ou portugais (Alves).

La famille Poetai, dont Gilbert Versiglioni est membre par alliance, occupe une place dominante. David Poetai, l'aîné, est le président du syndicat. Retraité de la marine nationale, il est revenu à Rurutu en 1986 et a été élu maire délégué du village d'Avera en 1989. Son père, Marirai, fils de pasteur, pêcheur et mécanicien, est membre du bureau. Ses trois autres fils sont adhérents du syndicat, Marcel, Théophile et Manarii, le plus jeune, considéré comme le meilleur pêcheur de l'île. « La famille », note Marirai Poetai, « a toujours été tournée vers la pêche, la mer ».

Deux familles de grands pêcheurs ne rejoignent pas ce syndicat: Teinauri et Moeau, pêcheurs réputés très habiles, qui manient plus particulièrement les anciennes techniques de pêche rurutu et pour lesquels on ne connaît pas d'ancêtre européen.

3 En tahitien, « bateau à *marara* (poissons volants) » de 6-7 mètres.

4 1 F Cfp = 0.055 FF.

La création du syndicat fait donc émerger, au sein des pêcheurs de Rurutu, un groupement de personnes officiellement rassemblés sur un critère professionnel, qui apparaît en même temps comme l'alliance de plusieurs grandes familles de pêcheurs.

C'est que la position sociale reste encore, pour cette génération, largement liée à une appartenance familiale qui détermine un métier, plus qu'une simple profession: un savoir pratique, acquis au sein de l'environnement familial et familier, au sein duquel « une place existe d'avance pour l'enfant dans le processus de travail et il s'y trouve happé successivement comme main-d'œuvre supplémentaire puis complémentaire.(..) On observe, on intègre, année après année, les couleurs du ciel et de l'eau, la pluie qui tombe ou ne tombe pas, les vents (..), jusqu'à ce qu'on sente, ou tout au moins qu'on se trompe nettement moins que les autres ».[5]

Marirai Poetai raconte: « en 1948, Papa m'a fait mon premier bateau. Et en 1960, il m'a acheté un moteur hors-bord. Papa m'a appris tous les genres de pêche, avec les vieux pêcheurs de Rurutu. Les courants, les nuages, les vents, pour le temps. Tous les vieux pêcheurs de Rurutu savent ça. Et moi j'ai appris à mes enfants. Mes enfants sont de très bons pêcheurs, ils connaissent toutes les pêches, ils ont appris aux autres ».

Dans ce type d'économie, comme le notait Pierre Bourdieu dans son étude réalisée en Kabylie dans les années soixante, « la fin de l'activité technique et rituelle est d'assurer ce que Marx appelait la reproduction simple, c'est-à-dire inséparablement la production des biens qui permettent au groupe de subsister et de se reproduire biologiquement, et la production des liens, des valeurs et des croyances qui font la cohésion du groupe ».[6]

Le développement des techniques n'est pourtant pas totalement absent du parcours de la famille Poetai: on ajoute un moteur à une pirogue, on passe de la pirogue au *poti marara*. Ces innovations améliorent mais ne modifient pas de façon radicale l'organisation du travail.

Le produit de la pêche n'est pas exporté et, faute de débouchés importants, il vient s'inscrire dans ce qui est le plus souvent décrit comme une « économie de subsistance ». Toutefois, Maurice Godelier notait en 1970 que: [7]

> la conclusion semble s'imposer que le concept d' « économie de subsistance » ou d'« autosubsistance » utilisé fréquemment pour caractériser les économies primitives doit être

5 G Delbos et P Jorion, *La transmission des savoirs* (Éditions de la maison des sciences de l'homme, Paris, 1984) 126.

6 P Bourdieu, *Algérie 60* (Éditions de Minuit, Paris, 1977) 29-30.

7 M Godelier, « Essai de bilan critique », dans *Horizon, trajets marxistes en anthropologie* (Maspero, Paris, 1977) 27.

> rejeté parce qu'il masque le fait que ces économies ne se limitent pas à la production de biens de subsistance mais produisent un « surplus » destiné au fonctionnement des structures sociales (parenté, religion, etc.). Il masque l'existence des nombreuses formes d'échange qui accompagnent ce fonctionnement.

La pêcheur, qui vend mais surtout distribue aux parents et amis, ne saurait introduire le calcul dans ce type d'échanges. Il « n'estime pas le produit de son travail en termes d'efforts, [de moyens] ou de temps dépensés ».[8]

Mais le développement, à Rurutu comme ailleurs, d'une économie monétaire, accéléré par l'implantation d'un aéroport (en 1979) puis d'un collège (en 1980), crée des impératifs de rentabilité financière auxquels beaucoup de pêcheurs ne peuvent pas se soustraire. Ainsi, à travers la mise en place d'un syndicat professionnel, un premier pas est franchi, qui met en jeu la place des rapports de parenté dans l'organisation de la production. En effet:[9]

> Au delà d'une certaine limite, les rapports de parenté ne correspondent plus à ces nouvelles conditions sociales [liées à l'apparition de nouvelles formes de production]. Ils évolueront jusqu'à ce que, hors de la parenté, se construisent de nouveaux rapports sociaux qui, à la longue, vont commencer à jouer le rôle dominant qui était celui des rapports de parenté. Ceux-ci glisseraient vers un rôle différent, secondaire, et les nouveaux rapports sociaux viendraient occuper la place centrale laissée libre.

II LA COOPÉRATIVE PIAREARE, ÉMERGENCE D'UN MARCHÉ

En mars 1990, les membres du syndicat forment une coopérative, baptisée Piareare (du nom du port de Moerai, village principal de l'île) et dirigée par les mêmes personnes. Le syndicat ne disparaît pas, mais il n'a plus de réelle raison d'être et se trouve mis en sommeil.

La part sociale de chaque coopérateur est fixée à 10 000 F Cfp, à quoi s'ajoute une cotisation annuelle de 2000 F. Les statuts reprennent les statuts-types disponibles auprès de l'EVAAM, établissement pour la valorisation des activités aquacoles et maritimes. Ils sont directement calqués sur le décret du 2 février 1955 portant statut de la coopération dans les territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer, texte d'application de la loi sur la coopération du 10 septembre 1947.

La particularité de ce décret réside surtout dans son article 25, qui prévoit que les coopératives sont soumises au contrôle d'un service administratif d'assistance technique, en ce qui concerne leur constitution, leur fonctionnement et leur situation financière.

---

8 P Bourdieu, op cit 30.

9 M Godelier, op cit 52.

La structure juridique de coopérative maritime permet de répondre à différents objectifs, définis chaque fois par un groupement de personnes de professions identiques ou similaires. Selon les cas, l'organisation a pour but de regrouper des productions individuelles, de mettre à la disposition des coopérateurs des équipements ou des services, de produire en commun. Toutes ces fonctions sont combinables et non exclusives l'une de l'autre.

La « coopérative des pêcheurs professionnels Piareare » est créée dans une optique de production en commun et commercialisation. Son but est l'acquisition d'un thonier semi-industriel, dans le cadre d'un programme du fonds européen de développement (FED). Dans les mois qui suivent sa création, un dossier de demande est déposé à l'Evaam.

En 1988, le gouvernement territorial avait en effet adopté un plan de développement de la pêche hauturière, validé par le FED, qui se fixait comme objectifs la création d'emplois et le rééquilibrage entre les secteurs d'activité au profit du secteur primaire, la formation et le transfert de technologies, ainsi que le désenclavement des archipels.

Les zones de pêche visées étaient les eaux territoriales, dans l'ensemble sous-exploitées et, hors zone, « le nord des Marquises jusqu'à l'équateur, le sud de la Polynésie, globalement de la Nouvelle-Zélande à Pitcairn entre 35 et 40° de latitude ».

Le programme comprenait la construction de cinq thoniers semi-industriels de 25 mètres, suivie de deux autres plans de construction: cinq nouvelles unités en 1993-1994 et huit entre 1994 et 1997. Les deux premiers thoniers sont sortis des Chantiers Piriou, à Concarneau (France) en 1990. La même année était créé le C.N.P.S., chantier naval du Pacifique sud, qui devait prendre la relève et assurer la construction de « bateaux polynésiens construits par des Polynésiens pour des Polynésiens ». Un armement coopératif polynésien est créé, qui regroupe les armateurs des thoniers.

Le dossier de la coopérative Piareare a été retenu. Pourtant, la délégation de Rurutu (Gilbert Versiglioni et David Poetai) qui s'est rendue au ministère des DOM-TOM avait rencontré des responsables qui « trouvaient la forme coopérative trop impersonnelle. On ne sait jamais très bien à qui on a à faire. Nous préférons nous appuyer sur des entreprises normales » .

De même, à l'Evaam, Monsieur Ugolini, en charge du suivi de ce programme et qui a participé à l'étude des dossiers précise, en 1993:

« Nous sommes réticents vis à vis des coopératives. Notre but est d'engager des individus et non des structures où on ne sait jamais trop qui fait quoi et qui est le patron. Les coopératives ici se terminent toujours avec des problèmes de personnes. » Mais il ajoute: « Rurutu était candidat depuis longtemps à un bateau. On a craqué un peu ».

Deux autres facteurs ont joué en faveur des Rurutu: le faible nombre de candidatures reçues et un contexte politique favorable, David Poetai étant membre du même parti qu'Alexandre Leontieff, qui était au moment de la décision d'attribution à la tête du gouvernement territorial.

En 1992, la coopérative reçoit donc un thonier, baptisé *Toerau moana*, *toerau* étant le nom d'une colline de Rurutu où fut construite la première goélette de l'île, qui servait alors à acheminer des oranges vers Tahiti.

Mais auparavant, de sa création en 1990 jusqu'en 1992, elle a fonctionné comme une simple structure de commercialisation. Elle regroupait alors toutes les personnes exerçant à Rurutu la profession officielle de pêcheur.

En 1990, elle possédait deux frigos de 20 m^2, une machine à paillettes de glace, des outils, une scie à poisson, des balances, des compresseurs pour la pêche sous-marine, un bâtiment sur le port de Moerai. L'essentiel de cet équipement a été constitué dans la perspective du projet thonier et utilisé en attendant comme point de vente local.

La coopérative prélevait 10% sur les ventes, elle avait mis en place une comptabilité rigoureuse et instauré des prix fixes au kilo par espèce. L'émergence de ce marché local a suscité la création d'une association, *teava nui*, regroupant les pêcheurs sous-marins, qui centralisait leur pêche avant de l'apporter au point de vente coopératif. Le produit des ventes était versé aux pêcheurs sous forme d'un revenu hebdomadaire.

La coopérative a ainsi contribué à matérialiser un marché, lieu de rencontre entre les acheteurs et les vendeurs de l'île, où les échanges s'organisaient selon des règles qui excluaient a priori les considérations sociales ou familiales puisque les prix étaient fixes.

Le 11 décembre 1991, le cyclone Wasa balayait le bâtiment et son équipement. La coopérative n'a jamais reçu aucune indemnisation pour des dégâts estimés à sept millions F Cfp.

III LE TOERAU MOANA: *UN THONIER À RURUTU*

Le 29 septembre 1992, le *Toerau moana* est mis à l'eau. Financé à 25% par le FED, le thonier supposait des apports personnels à hauteur de 20% et un emprunt à long terme contracté auprès de la banque de développement Socredo pour 55% du coût total qui s'élevait à 155 millions de francs Cfp. Le remboursement du prêt est prévu sur douze ans, par échéances semestrielles à partir de décembre 1993. L'octroi du prêt repose sur quatre garanties: une promesse d'hypothèque maritime du navire, la délégation de la police d'assurance perte et délaissement du navire en faveur de la banque, l'engagement de lui fournir toutes pièces comptables et de maintenir le fond de roulement positif.

Au moment où les coopérateurs doivent se partager la charge financière du thonier, ils ne sont plus que vingt-deux. Si l'on compare la composition du bureau de la coopérative en 1990 avec le bureau élu en février 1992, on s'aperçoit qu'il ne reste plus alors que les quatre familles évoquées plus haut: Poetai, Vanaa, Manuel et Pita. La même évolution a eu lieu parmi les membres: les Ariiotima, Lacour, Atapo, Hatitio, Taputu ont tous quitté la coopérative lorsqu'ils ont réalisé la somme à verser, en plus de la part sociale et de la cotisation, « pour avoir droit au bateau ».

Parmi les 22 coopérateurs restants, seuls dix deviennent en fait armateurs et versent chacun 1 million 803 854 F Cfp.

Une rupture s'est produite, qui fait basculer la coopérative vers une forme d'entreprise familiale et lui fait perdre du même coup une part de la considération que lui témoignaient jusque là les Rurutu. Six des armateurs sont des Poetai, deux sont des Vanaa, un Manuel et un Pita et pour tous, ce sont les Poetai qui sont les propriétaires.

David Poetai est le capitaine du bateau, les armateurs en âge de travailler et un mécanicien motoriste recruté à l'extérieur forment l'équipage.

La première campagne de pêche, menée dans la zone du quarantième parallèle, est un échec: deux mois et demi de mer pour un revenu par coopérateur de tout juste 60 000 Cfp. Des disputes éclatent à bord, l'éloignement dont souffrent les pêcheurs habitués à pêcher par journée ou demi-journée et l'alcool rendent la cohabitation difficile. « Sur les dix qui vont à bord », explique Théophile Poetai, « quand ils boivent seulement quatre travaillent ». L'autorité de David Poetai est contestée par beaucoup.

Au retour de cette campagne, Gilbert Versiglioni démissionne. Ce départ marque une rupture avec la logique d'entreprise qu'il incarnait mais aussi la logique patriarcale de Marirai Poetai, dont il était l'associé et le porte-parole sur le bateau et dans la coopérative. Mandaté par son beau-père, il devait assurer la réussite du projet dans lequel se trouve engagé le prestige de la famille.

Dans leur étude des familles de pêcheurs de l'île de Houat (France), G. Delbos et P. Jorion notaient:[10]

> Une des difficultés évidentes rencontrées dans les équipages de frères est naturellement le fondement de l'autorité. A défaut d'être remise en question, celle-ci est souvent controversée. Au contraire, l'autorité du père comme patron vient seulement redoubler et confirmer celle dont il jouit comme chef de famille.

10 Op cit 81-82.

Marirai Poetai ne dit pas autre chose: « les Poetai, on aurait dû faire entre nous. Comme ça, on peut s'entendre et le père peut dire quelque chose ». Pour lui, « les Vanaa et les Manuel profitent des Poetai ». Le fait que son fils David s'affirme seul maître à bord, malgré les réticences de ses frères et les pressions exercées par son père - notamment l'organisation de réunions de famille consacrées à l'exploitation du bateau - fragilise la coopérative.

En outre, personne n'ignore que David Poetai n'a obtenu la « capacité au bornage », le diplôme requis pour être capitaine, que par dérogation alors que son frère Marcel est diplômé depuis plusieurs années.

Le thonier suppose un travail en équipe éprouvant et très technique, qui n'a que peu à voir avec la pêche au *poti marara*. Les hommes d'équipage doivent poser 1500 hameçons sur un filin métallique qui défile alors que le bateau progresse à une allure de 7 à 8 noeuds. Ces mêmes hameçons sont remontés le lendemain, le poisson doit alors être conditionné et stocké en chambre froide. Le repérage des zones de pêche s'appuie sur un sonar, un sondeur.

Beaucoup trouvent le travail à bord trop dur et ne restent que par obligation familiale. Manarii Poetai passe le moins de temps possible sur le thonier et préfère pêcher au *poti marara*, son frère Théophile continue d'aller sur le bateau, « puisqu'il y avait le projet »..

A l'exception d'une seconde campagne dans la zone du quarantième parallèle, qui donne de meilleurs résultats que la première, l'exploitation du thonier s'organise très vite sur un ou deux jours seulement.

Les coopérateurs ne savent pas où vendre leur poisson, malgré les démarches de Gilbert Versiglioni auprès de la direction pour le développement des archipels, qui prospecte les marchés et acheteurs susceptibles d'assurer une rentabilité minimale à l'entreprise. L'irrégularité des approvisionnements décourage le collège, qui aurait pu devenir un client stable. Les quelques ventes conclues avec lui le sont à des prix très bas. Pour David Poetai, il est plus prestigieux de donner que de vendre.

A Tahiti, le projet de Gilbert Versiglioni prévoyait de faire appel à un beau-frère chinois, représentant dans l'alimentaire, chargé de prospecter les supermarchés, cantines, restaurants. Le programme de développement de la pêche semi-industrielle comprend quant à lui la mise en place d'une société, Tahiti tuna, pour assurer l'exportation des pêches débarquées à Tahiti. Le magazine La Tribune Polynésienne remarque en 1993: « Tahiti tuna est un client qui possède déjà un important réseau d'exportation. Mais chacun sait qu'une telle situation de monopole a un effet négatif sur les prix à l'étal. La difficulté vient de l'évaluation des prix faite par Tahiti tuna ».

Le même magazine ajoute: « l'offre et la demande étant dispersées (dans la mesure où les pêcheurs se livrent au porte à porte pour éviter de passer par Tahiti tuna), les vendeurs n'ont que très peu de possibilités de connaître la valeur marchande de leur pêche, et quasiment aucun moyen de faire jouer la concurrence. (..). Les acheteurs n'ont pas beaucoup de chances, du fait de la dispersion de l'offre, de rassembler des quantités importantes de la même qualité. Ils ne sont pas armés pour affronter les marchés internationaux. (..). La criée, c'est la vérité des prix et le moyen d'assurer un écoulement régulier des produits de la pêche ».

C'est en effet cette solution qui sera mise en place par la suite. Mais en juin 1993, le *Toerau moana* reste immobilisé trois semaines à Papeete pour écouler sa production.

Dans les années qui suivent, le thonier, que beaucoup ont déserté, prend Papeete comme port d'attache, pour écouler sa production mais surtout pour se dérober au regard des Rurutu et à la honte d'un échec public. Il n'a jamais atteint un seuil suffisant de rentabilité et a finalement été repris aux coopérateurs par l'armement coopératif polynésien.

Rurutu n'a plus de thonier, David Poetai, de même que son frère Marcel, vit aujourd'hui à Tahiti.

L'évolution malheureuse de cette coopérative montre comment le transfert sans préalable d'une technologie et d'impératifs productivistes vers une population qui vit selon un mode d'organisation plus familial, social, que professionnel et économique peut conduire à l'échec.

Ce n'est pas tous les ans qu'on attrape une baleine.

Annexe. Une journée en mer à bord du Toerau moana (juin 1992)

Départ à 7 heures du port de Moerai, le village principal de Rurutu. La plupart des pêcheurs ont dormi à bord, bien que le bateau soit à quai depuis la veille. « C'est plus calme », explique Marcel Poetai. Ne pas descendre à terre libère les pêcheurs de tout souci domestique. Six pêcheurs seulement sont à bord. Jusque là, tous les armateurs en âge de travailler participaient à chaque campagne. C'est à la demande de Marirai Poetai, quelques jours plus tôt, que leur nombre a été ainsi limité.

Jusqu'à 10 heures 30, le thonier fait route vers la zone où la ligne a été posée, au sud de l'île. A dix heures, Rurutu disparaît de l'horizon.

David Poetai décide seul des zones de pêche et du planning. Il dirige le bateau depuis la cabine. En fait, la route est inscrite dans l'ordinateur et le pilotage est automatique. Le reste de l'équipage est en bas, sur le pont ou dans les couchettes.

A 10 heures 30, l'extrémité de la longue ligne est atteinte, les pêcheurs en cirés entament la remontée des hameçons. Le mécanicien, salarié de la coopérative, participe lui aussi à la manoeuvre. Il faut enrouler par tribord 70 kilomètres de ligne sur un treuil. La remontée est rapide et exige beaucoup de vigilance.

David Poetai reste dans la cabine pour manoeuvrer le bateau. Il donne ses ordres par un haut-parleur.

Une partie des poissons est transformée en filets par deux pêcheurs. Ils sont en partie destinés au collège avec qui un contrat de deux tonnes a été conclu la veille.

A 15 heures, la ligne amène un espadon d'environ huit cents kilos. C'est une prise exceptionnelle, accueillie par des cris de joie. L'espadon ne peut être remonté par les moyens classiques et les hommes s'affairent autour de lui sans parvenir à le hisser à bord.

David Poetai descend alors de la cabine. Il plonge dans l'océan mouvementé, sans craindre les requins qui pourraient être attirés par le sang de l'espadon. En attachant une sangle autour de la queue de l'espadon, il permet aux hommes de hisser l'animal.

Profitant de ma présence et du fait que j'ai apporté un appareil photo, le groupe rassemblé prend la pose sur le pont arrière autour de l'espadon. Les pêcheurs sont *faaru* (fiers).

La remontée de la ligne prend fin à 21 heures, deux autres espadons, de plus petites tailles, ont emmêlé la ligne.

Repas en commun à 21 heures 30, c'est David Poetai qui cuisine.

Retour au large d'Avera, second village de l'île, à 23 heures 30. C'est une très bonne journée: plus de quarante poissons, deux tonnes au total, essentiellement des thons jaunes.

COOPERATIVE, FAMILIES AND DEVELOPMENT IN FRENCH POLYNESIA: THE FISHING COOPERATIVE OF PIAREARE, RURUTU

This paper traces the fate of a fishing cooperative in Rurutu, in the Austral Islands of French Polynesia, in the years 1988 to 1993. The study concludes that the transfer, without more, of technology and production imperatives to a group that lives according to a system that is more familial and social than professional and economic, may be destined to fail.